

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 10 ET 11 OCTOBRE 2022**Point 6 de l'ordre du jour****Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Monsieur Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert-e-s, demandant une évaluation de l'impact de la crise climatique et un plan d'action local**

Lors de la séance du 11 octobre 2021, le Conseil général a transmis le postulat de M. Léo Jacquat mentionné en titre.

1. Présentation du postulat au Conseil général

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Après avoir consulté les différentes interventions de la précédente législature, je salue celles et ceux qui ont fait des propositions de solutions face à la question climatique, et j'aimerais aller plus loin encore et demander un vrai leadership à ce sujet.

Notre ville est tout aussi vulnérable que les autres face à cette crise immense. Si la majorité du peuple reconnaît désormais l'existence de la crise climatique et la responsabilité humaine dans celle-ci, peu connaissent réellement les enjeux auxquels nous faisons face, ni les implications qu'aura cette crise sur notre vie, ici, à Bulle.

Si la crise climatique est un enjeu mondial, ses implications et ramifications mènent bel et bien à notre ville, et il est de notre devoir de nous y préparer, à tous les niveaux, y compris communal.

L'avenir appartient à celles et ceux qui se lèvent tôt. Et si le réveil sonne depuis maintenant une cinquantaine d'années, depuis que le monde scientifique s'alarme, il s'agit d'arrêter net la grasse matinée, de se réveiller, et de se préparer.

C'est pourquoi, dans le but de porter la voix de toutes celles et ceux qui s'inquiètent pour leur ville et son environnement, je demande au Conseil communal d'évaluer de manière systématique, concrète et détaillée les risques que pose la crise climatique pour Bulle afin d'élaborer un plan d'action local, et ce, sur l'ensemble des activités dont le Conseil communal a la responsabilité et la compétence.

Merci. »

2. Détermination du Conseil communal

Le réchauffement climatique n'est plus à démontrer et ses effets sur l'environnement (modification du régime hydrique, sécheresses, catastrophes naturelles), la santé publique (canicules, allergies, épidémies) et l'économie (diminution des rendements agricoles et des ressources halieutiques) sont d'ores et déjà tangibles. Au niveau local, l'effet du réchauffement climatique se fait également ressentir à Bulle et plus largement en Gruyère, notamment en été avec l'augmentation des températures, de la fréquence et de la durée des périodes caniculaires, ainsi que la formation d'îlots de chaleur urbains.

Le changement climatique doit, selon le Conseil communal, être abordé sous deux aspects :

- De manière globale, en tenant compte des projets et stratégies climatiques et environnementales aux niveaux fédéral et cantonal ;
- De manière ciblée sur le territoire bullois, en les intégrant dans le cadre d'une stratégie de développement durable au niveau communal.

De nombreuses déclarations ont émané des autorités fédérale et cantonale au cours des cinq dernières années. À titre d'exemple, au niveau national, la Suisse vise la neutralité carbone d'ici à 2050 et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030 par rapport à 1990. Cet objectif a été fixé en août 2018 par le Conseil fédéral en se basant sur les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Au niveau cantonal, il est à rappeler que, en novembre 2019, le Conseil d'Etat s'est fixé pour objectifs d'assurer les capacités d'adaptation du territoire aux changements climatiques et de sortir de la dépendance aux énergies fossiles en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici à 2030 et en visant zéro émission nette à l'horizon 2050, s'alignant ainsi sur les objectifs de la Confédération.

En outre, le Canton a pris des mesures dans divers domaines politiques, apportant ainsi une contribution très spécifique à la protection du climat en ratifiant un « Plan Climat ». Avec le « Plan Climat » cantonal, l'Etat a donc décidé d'intensifier ses efforts en matière de lutte contre les changements climatiques. Les mesures de cette stratégie climatique ont pour but d'agir comme levier sur l'ensemble de l'action de l'Etat, et par là aussi sur toutes les actrices et acteurs impliqués, dont les Communes. Ainsi, la stratégie climatique cantonale permet d'exploiter systématiquement les potentiels de réduction d'émissions et d'adaptation aux changements dans tous les domaines. Ce « Plan Climat » tient compte de la mobilisation et de l'engagement de toutes les actrices et acteurs du territoire (publics, privés, associatifs, citoyennes et citoyens) pour atteindre l'objectif de transition climatique.

Une stratégie de développement durable pour la Ville de Bulle

Comme indiqué précédemment, ces problématiques climatiques doivent impérativement être traitées au niveau communal et liées à une stratégie de développement durable plus générale.

Au niveau cantonal, le mandat d'agir en faveur du développement durable repose sur la Constitution cantonale (« Le but de l'Etat est le développement durable », art. 3 al. 1 let. h) et sur la Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (art. 3 al. 1 let. a). Ce mandat est concrétisé par la « Stratégie cantonale de développement durable de l'Etat de Fribourg 2021-2031 », adoptée par le Conseil d'Etat le 29 septembre 2020. Le décret pour l'octroi d'un crédit d'engagement permettant sa mise en œuvre est entré en vigueur le 30 mars 2021. La Stratégie cantonale s'aligne sur les principes de l'« Agenda 2030 » mis en place par les 193 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), dont la Suisse.

À Bulle, les questions de développement durable sont traitées par différents biais depuis de nombreuses années. De multiples actions ont été mises en œuvre pour promouvoir le développement durable auprès des collaboratrices et collaborateurs, des entreprises et de la population bulloise. L'obtention du label « Gold Cité de l'Energie » en 2020 est un des facteurs clés dans la construction d'une durabilité forte.

Une deuxième étape a été concrétisée par l'adhésion au programme de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) appelé « Société à 2000 watts » qui a pour but une consommation d'énergie primaire de 4000 watts par année par habitant à l'horizon 2030 et 2000 watts en 2050. Dans le même cadre, une étude est en cours pour une éventuelle adhésion au programme « Smart City ».

En 2017, la Ville de Bulle a rejoint la plateforme « Cercle Indicateurs » qui est destinée au développement et à la mise en œuvre d'indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes via l'Office fédérale de la statistique (OFS). Ces indicateurs sont classés dans trois catégories (environnement, économie et santé) et permettent d'établir des statistiques détaillées.

Dès 2019, le Conseil communal a rédigé un « Profilographe ». Ce document est un instrument d'évaluation des forces et faiblesses d'une commune du point de vue du développement durable. Il permet d'effectuer une « photographie » de la situation à un moment donné servant de base pour l'élaboration d'objectifs et de moyens d'actions. Ce document sera la base pour la rédaction d'un « Agenda 2030 » de la Ville de Bulle.

La même année, un « Fonds pour l'énergie » a été créé. Ce fond est destiné à contribuer au financement de projets réalisés sur le territoire communal ainsi qu'à :

- La promotion de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique et d'un approvisionnement énergétique renouvelable par l'octroi d'aides financières dans les domaines du bâtiment, des services, de l'industrie et de la mobilité ;
- L'organisation de manifestations ou d'actions de sensibilisation sur les thématiques liées à l'énergie au sens large, à destination de la population, des écoles, des entreprises et des associations.

De plus, des « Directives internes relatives à l'engagement pour des achats responsables » ont été élaborées en 2021. Ces directives ont été approuvées par le Conseil communal et sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

La dernière étape est l'obtention de la certification « Villeverte Suisse » au mois de mai de cette même année. Ce label certifie que la Ville de Bulle met tout en œuvre pour une gestion durable des espaces verts et, par conséquent, pour la qualité de vie des habitantes et habitants.

Cette dynamique a fortement contribué à faire de Bulle une des villes pionnières en matière énergétique dans le Canton de Fribourg. La prise en considération des enjeux environnementaux est réellement intégrée au travail de l'administration, comme le montrent les différents projets présentés ci-dessus touchant à la thématique du développement durable et, par extension, du réchauffement climatique.

Le Conseil communal, conscient de la nécessité de poursuivre une politique active et globale au niveau climatique et en matière de développement durable, estime qu'une étape supplémentaire doit désormais être franchie. Cette étape consiste à la mise en place d'une stratégie de développement durable pour répondre aux enjeux de l'« Agenda 2030 » pour Bulle. Ce document communal proposera une démarche transversale et opérationnelle mettant en cohérence les diverses politiques publiques et intégrera une stratégie permettant de répondre concrètement à la crise climatique sur le territoire bullois.

Cette stratégie permettra légalement de répondre aux intentions de l'ONU invitant les collectivités à inscrire dès que possible leurs démarches dans le nouvel agenda ayant un objectif temporel à 2030. Ce nouvel agenda se base sur les 17 objectifs du développement durable (ODD) et de leurs 169 cibles (sous-objectifs). Ils forment, ensemble, un appel mondial à agir pour relever les défis urgents auxquels notre monde est confronté sur les plans écologique, social, politique et économique.

Ces 17 objectifs ont été repris par la Confédération qui y présente les priorités politiques en la matière à moyen et long termes. Plus récemment, ces ODD et la Stratégie de la Confédération ont été adaptés pour une application aux niveaux cantonal et communal sous la forme du « Guide pratique pour un Agenda 2030 » dans les Communes et les Cantons (www.agenda2030.ch). Cet outil, édité par l'association Coord21, et le profilographe serviront de canevas pour la mise en œuvre de l'« Agenda 2030 » à l'échelle bulloise.

A cet effet, le Conseil communal propose donc, logiquement, d'y intégrer un « Plan Climat » afin de répondre aux exigences de l'Accord de Paris qui « vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques en contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C

par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels (art. 2 al. 1 let. a) ».

En ce sens, le Conseil communal intégrera, dans son budget de fonctionnement de l'année 2023, une ligne budgétaire de Fr 50'000.00 pour la mise en place d'une stratégie de développement durable pour Bulle. Celle-ci permettra, dans les grandes lignes, de :

- Définir un cadre de référence aux niveaux technique, administratif et politique ;
- Bénéficier d'une vision coordonnée des études réalisées (Profilographe communal, Cité de l'Energie, etc.) et de celles à venir (stratégie pour l'adaptation au changement climatique par rapport à l'arborisation selon la détermination du Conseil communal) ;
- Proposer un plan d'actions déterminant les modalités d'intervention et les actions concrètes pour atteindre les 17 objectifs du développement durable ;
- Attribuer des ressources humaines et financières permettant de mener à bien les différentes étapes de la démarche ;
- Intégrer, dans le cadre de la future révision générale du Plan d'aménagement local (PAL), les exigences en matière de développement durable ;
- Définir clairement les priorités et/ou objectifs selon les ressources, les budgets et les décisions politiques ;
- Établir un plan de communication et y attribuer les ressources nécessaires.

Le Conseil communal se montre favorable à répondre à la problématique du réchauffement climatique et intégrera, dans son budget de fonctionnement de l'année 2023, un montant de Fr 50'000.00 TTC pour la mise en place d'une stratégie de développement durable pour la Ville de Bulle.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard